



Aurillac, le 2 décembre 19

Nouvelles règles de mobilité Le SPIP du Cantal mobilisé

Le 2 décembre 2019, les personnels du SPIP 15, syndiqués et non syndiqués, tous corps confondus, réunis en assemblée générale, ont pris la décision de se mobiliser afin de faire entendre leur désaccord et leur mécontentement face à :

- *Le démantèlement et la destruction de la fonction publique,*
- *La mise à mal des droits des agents,*
- *Des critères de mobilité arbitraires,*

Il a été décidé :

- *l'entrée en mouvement du SPIP du Cantal à compter de ce jour,*
- *d'intervenir en intersyndicale,*
- *de nous réunir en AG chaque semaine à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, afin de définir les modalités d'action.*
- *d'informer l'ensemble de nos collègues et partenaires et d'apposer en signature de mail « La fonction publique fait face à des attaques sans précédent de ses grands principes : les agents du SPIP du Cantal se mobilisent pour la défendre.*

***Nous voulons pour tous une justice de qualité, accessible, égale pour tous
et protectrice des droits comme des libertés***